

Folofolo

Revue des sciences humaines et des civilisations africaines

N° Décembre 2020

Tome 2

ISSN 2518-8143



FOLOFOLO
Revue des sciences humaines et des
civilisations africaines

Décembre 2020

Tome 2

<http://www.folofolo.univ-ao.edu.ci>

Administration et Rédaction

Directeur de publication BAMBA Mamadou

Rédacteur en chef KAMARA Adama

Rédacteur en chef adjoint KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster ALLABA Djama Ignace

Chargé de diffusion et de marketing ALLABA Djama Ignace

Trésorière KOUADIO Affoué Sylvie

Comité scientifique

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

Sékou BAMBA, Directeur de recherches, Université Félix Houphouët-Boigny/IHAAA

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, Université Félix Houphouët-Boigny/IHAAA

OSSEYNOU Faye, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

LATTE Egue Jean Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

KOUAKOU Antoine, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

GUIBLEHON Bony, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

ASSI Kaudjis Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

Marie MIRAN, Maître de conférences, EHESS/IMAF Paris

GBODJE Sékré Alphonse, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

KOUASSI Kouakou Siméon, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BATCHANA Essohanam, Maître de conférences, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Maître de conférences, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BEKOIN Tano Raphaél Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

Comité de lecture

KOUAKOU Antoine

BATCHANA Essohanam

CISS Ismaila

VEI Kpan Noël

GOMA-THETHET Joachim Emmanuel

N'SONSSISA Auguste

CAMARA Moritié

FAYE Osseynou

IDRISSA Bâ

BAMBA Mamadou

SARR Nissire Mouhamadou

GOMGNIMBOU Moustapha

DEDOMON Claude

DEDE Jean Charles

BAMBA Aboulaye

DIPO Ilaboti

EDITORIAL

Prétendre écrire l'histoire de la civilisation africaine peut paraître une gageure.

En effet, des faits restent peu connus, et l'exploration intellectuelle et scientifique de l'Afrique n'est pas toujours chose aisée.

Le chercheur doit recueillir, classer et critiquer les sources écrites et orales de même qu'une documentation abondante pour aboutir à la vérité scientifique.

Il est pourtant nécessaire de réanimer à travers des écrits originaux la réalité substantielle de la civilisation africaine de l'époque antique à la période contemporaine en passant par les périodes médiévales et modernes.

C'est à cette tâche que s'est consacré ce numéro de la revue "FoloFolo".

Les propositions de sujets et les diverses approches scientifiques dans une entière liberté d'expression se sont avérées enrichissantes.

Ce numéro de décembre 2020 explore la science dans sa diversité.

Le résultat recherché est de connaître l'Afrique et ses civilisations dans sa profondeur et bien sûr avec ses joies et ses peines, mais aussi et surtout de proposer des pistes pour un développement durable de ce continent.

La pluralité des articles, l'originalité des problématiques et la diversité des sujets autorisent à penser que ce numéro sera accueilli à sa juste valeur par les universitaires.

Bamba Mamadou

TABLE DES MATIERES

Issa DIALLO / Adama KONE / Amadou TRAORE: Covid-19 à Bamako : Mythe ou réalité ? Analyse de la perception des populations	7–19
Adama KABORE: Migrations et sécurisation des terres dans l'espace Kroumen (1963-1999)	20–38
DOSSO FATOU / SAVADOGO MATHIAS: L'offensive turque en Afrique : le cas de la Côte d'Ivoire (2010-2016)	39–57
Hervé Landry COULIBALY: La pléthore de partis politiques au Burkina Faso de 1991 à 2017 : causes et impacts	58–73
Noël Okobé DATRO / Marc ATTOH: Les mercenaires libériens et la crise militaro-politique en cote d'ivoire : 2002-2003	74–93
René ELOUNDOU MBASSI : L'Aperçu historique de la gestion des femmes militaires dans l'armée camerounaise : 1984-2015	94–117
FOFANA Lacina / Foussata Dagnogo / Djibril Konaté : L'impact de la migration sur le cadres de vie des populations dans le périmètre minier de tongon, au nord de la côte d'Ivoire	118-132
Ardjouma TUO : Communication du risque face à l'utilisation du gaz butane par les taxis communaux de Bouaké (Côte d'Ivoire)	133-146
Dangnisso BAWA: Extraction des argiles sur le talus de la route Adéta-Danyi N'Digbé et risques de mouvements de masse	147-159
SORO Nahoua Adama / SILUE Donakpo / DIABATE Songui: Le problème d'éducation et la formation des populations agricoles de dongouine face aux risques de maladies hydriques liées à leurs activités	160-170

KOUAMÉ Jean Luc Kouassiblé / N'GUESSAN Mahomed Boubacard: "Les fondations politiques" : des instruments diplomatiques allemands méconnus en Afrique occidentale (1960 à aujourd'hui)	171-187
Dimitri OVENANGA-KOUMOU: Inachèvement de l'homme et liberté chez Kant	188-199
Mahamoudou OUBDA: l'islam dans le regard chrétien (631-2019)	200-220
Fatou DIOP/ Cheikh Ibrahima NIANG / Sara Danièle DIENG / El Hadji Papa Abdourahim SY: L'accompagnement psychosocial des personnes vivant avec l'hypertension et ses complications à Dakar	221-238
Koffi Amouzou SOSSOU: La gestion des plantations agricoles du sud-ouest Togo (1914–1920)	239-252
Mathata Mireille Pulchérie-Laure OUATTARA: Les <i>dyulamoussou</i> : une classe de femmes d'affaires à Kong (XVIIIe-XIXe siècles)	253-267
ASSI Amon Jean-Paul: Les Sénégalais et l'islamisation de la Côte d'Ivoire méridionale (1893-1956)	268-289
ODY Marcel Arnoux / KOUADIO Guessan: Les syndicats guinéens et le régime du président Lansana Conté (1990-2008)	290-306
YAO Koffi Léon: La caisse de stabilisation et de péréquation de Côte d'Ivoire : des origines à la dissolution (1954- 1999)	307-316
Ichaka CAMARA: Grands axes de la lutte contre la corruption au Mali de l'indépendance à Mars 2012	317-334
Ehouman Dibié Besmez SENY / Mamadou DELY: La condition de la croyance en des divinités des contes en Afrique en mutation	335-347
Abdoulaye KONÉ: Sanoussi Diaby et la diffusion du <i>Hamallisme</i> à Daloa de 1930 à 1977	348-360

LES SYNDICATS GUINEENS ET LE REGIME DU PRESIDENT LANSANA CONTE (1990-2008)

ODY Marcel Arnoux
Odymarcel@gmail.com

Doctorant en Histoire contemporaine
Université Felix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan
(République de Côte d'Ivoire)

/

KOUADIO Guessan
ben.guessan@yahoo.fr

Maitre de conférences
Ufr Sciences de l'homme et de la société
Université Felix Boigny
(République de Côte d'Ivoire)

RÉSUMÉ

A partir de 1990, le général Lansana Conté selon les exigences de la constitution, permet aux syndicats de s'organiser et de s'exprimer librement. Au fil des ans, les syndicats se sont érigés en des contre-pouvoirs après avoir décelé les dérives du pouvoir en place. Ces dérives mettaient à mal le bien-être des Guinéens mais surtout allaient contre certains principes démocratiques.

Opposés à la mauvaise gouvernance, les syndicats ont fragilisé toute l'équipe présidentielle à travers les grèves de 2006-2007. Cette situation d'instabilité dans les relations pouvoir-syndicats, est restée telle jusqu'à son décès en 2008. Ce sujet amène à s'interroger sur la nature des rapports entre le pouvoir en place et les syndicats de 1990 à 2008. L'utilisation des sources orale, imprimée, audiovisuelle, et aussi des ouvrages a permis de confronter les diverses informations pour la réalisation de cet article.

Mots clés : Syndicat, Régime, Guinée, Grève, Politique, Démocratie

ABSTRACT

From 1990, general Lansana Conté, with the requirement of the constitution allows the unions, to organize and express itself freely. Over the years, the unions have set themselves up as a counter-power after having unseal drifts of the power in place. These drifts are badly affecting the well-being of Guinean and mostly went agains certain democratic principles.

Opposed to it's bad gorvenance, the unions have weakened throughout the presidential team though the strikes from 2006 to 2007. This situation of instability in the relation between unions and the power remained as such until his death in 2008. This subject leads to questioning about the nature of the relationship between unions and the power in place and unions from 1990 to 2008. The use of oral, printing, audiovisual sources and also of works made it possible to compare the various informations for the realization of this article.

Keywords: Unions, Regime, Guinea, Strikes, Politics, Démocracy

INTRODUCTION

Tirant ses origines de la période coloniale, le syndicalisme a joué un rôle important dans la vie socio-politique des Guinéens. Le président Hamed Sékou Touré, lui-même syndicaliste, s'est appuyé sur les acquis de la formation syndicale pour diriger la Guinée de 1960 à 1984. Ses atouts de syndicaliste ont fait de lui un grand révolutionnaire, impactant ainsi toute une génération et la vie politique en Guinée.

Sous sa houlette, s'il n'y avait que la Centrale Nationale des Travailleurs de Guinée qui était dans ses grâces ; et c'était l'unique centrale qui existait. Ce n'était pas le cas sous le général Lansana Conté. En effet, en 1990, le peuple de Guinée s'est donné une nouvelle constitution dans laquelle le peuple a droit à la liberté d'expression mais aussi a droit à se mettre en association. C'est ce que le général Conté a fait. Cela a permis aux syndicats de s'organiser et de travailler librement.

C'est dans cette perspective que les syndicats ont élargi leurs bases sur toute l'étendue du territoire et sont devenus des acteurs importants à participer activement à la vie socio-politique du pays. Ils ont insufflé la culture syndicale à bon nombre de leurs concitoyens, à qui ils ont montré les failles du régime. Face au régime militaire de Conté, les dispositions de lutte syndicale pour tenter d'imposer la souveraineté du peuple sont engagées jusqu'à sa mort en 2008.

De ce qui précède, il revient de s'interroger en ces termes : quelle est la relation qui a existé entre les syndicats et le régime en Guinée de 1990 à 2008 ?

L'analyse fait dans cet article vise à montrer les rapports qui ont existé entre le gouvernement de Lansana Conté et les mouvements syndicaux ainsi que l'impact de ces relations dans la vie politique guinéenne de 1990 à 2008.

Cette étude se base sur des sources orale, imprimée, audiovisuelle et des ouvrages spécifiques. Une fois que la collecte des sources et ouvrages est faite, une confrontation et une analyse d'informations s'imposent afin de retenir la vérité historique.

Ce sujet s'articule autour de trois axes. Le premier axe traite de la situation socio-politique en Guinée 1990-1993; et dans une autre partie, il y a lieu d'aborder la question de la cohabitation à un rapport conflictuel (1993-2007) ; et enfin, la portée de ces rapports (2007-2008).

1. LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE EN GUINEE (1990-1993)

Cet axe permet d'analyser la loi fondamentale de 1990 permettant le libre exercice des syndicats ainsi que la floraison des mouvements syndicaux à la suite de la promulgation ladite loi fondamentale.

1.1. Analyse de la loi fondamentale de 90 relativement à l'exercice des syndicats

Le général Lansana Conté annonce dans un discours programme en décembre 1985, son ambition de donner à la Guinée une chance de liberté généralisée qui n'était pas possible sous le régime de Sékou Ahmed Touré. En plus de cela, il donne la possibilité à son pays de s'ouvrir au reste du monde, vu que son prédécesseur avait tout centralisé sur sa personne. Le discours de la Baule prononcé par Mitterrand en juin 1990 insistait sur la promotion de la démocratie, du multipartisme, pour un monde de paix et de justice. C'est dans ce contexte que la Constitution a été votée par referendum pour la première fois dans l'histoire politique de la Guinée.

Cette loi fondamentale adoptée le 23 décembre 1990 en son article 10 stipule que :

« Tous les citoyens ont le droit de manifestation et de cortège. Tous les citoyens ont le droit de former des associations et des sociétés pour exercer collectivement leurs activités politiques, économiques, sociales ou culturelles. Tous les citoyens ont le droit

de s'établir et de circuler sur le territoire de la République, entrer et d'en sortir librement.»¹

Dès l'instant où la Guinée se donne une constitution loin d'être celle de 1958 et 1982 votée uniquement par une assemblée constituante, Conté concède une indépendance à tout le système syndical du pays. Ainsi, l'ancienne Centrale syndicale qui était inféodée au régime du président Sékou Touré est dissoute afin de permettre aux travailleurs de s'affilier au syndicat de leur choix, et d'en créer.

La liberté d'association telle que autorisée par Conté, est une façon se présenter comme un Homme d'État qui souhaite mettre une rupture entre la première et la deuxième république. Il compte montrer aux yeux du monde à qui il veut ouvrir son pays, qu'il est en harmonie avec son peuple. Les syndicats qui n'ont rien d'être un parti politique, et même s'ils en étaient, du moment où le président facilite l'exercice des associations, cela va dans le sens de la démocratie. Cette loi fondamentale permet la pluralité syndicale, la libre expression. Cela renforce les liens à l'intérieur et à l'extérieur.

Par exemple en ses articles 5, 6, et 7 de la loi fondamentale de 1990, c'est l'homme, la dignité, le devoir, le droit et la liberté qui sont mis en exergue et dont l'État en fait une priorité. Ainsi, il est respectivement indiqué :

« La personne et la dignité de l'homme sont sacrées. L'État a le droit de les respecter et de les protéger. Les droits et les libertés énumérés ci-après sont inviolables, inaliénables et imprescriptibles. Ils fondent toute société humaine, et garantissent la paix et la justice dans le monde. L'homme a droit au développement de sa personnalité. Il a droit à la vie et à l'intégrité physique. Nul ne peut être l'objet de Tortures, de peines ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il est libre de croire, de penser et de professer sa foi religieuse, ses opinions politiques ou philosophiques. Il est libre d'exprimer, de manifester, de diffuser ses idées et ses opinions par la parole, l'écriture et l'image.»²

Ces mesures prennent en compte les syndicats. Ce sont des hommes qui animent la vie syndicale. Ils ont droit aux prescriptions indiquées dans les articles susmentionnés ; tirés du Titre II de ladite constitution et qui aborde les questions liées aux libertés, devoirs et droits fondamentaux.

Il n'y avait pas d'article à partir de la constitution, rédigé spécifiquement pour les syndicats. Mais ceux-ci sont inclus d'une façon générale dans les articles 5, 6,7 et 10 qui leur donnent l'assurance et le droit de travailler librement, et de s'exprimer sans être inquiétés.

Après son adoption, la loi fondamentale est promulguée un an après, soit en 1991. Ce qui traduit son application pratique. C'est à partir de ce moment que la Guinée connaît une floraison de groupes syndicaux qui est étudiée ci-après.

1.1.La floraison des mouvements syndicaux à la suite de la promulgation de la loi fondamentale (1991-1993)

Le président Lansana Conté donne le coup d'envoi du processus démocratique après avoir autorisé le libéralisme général et plus particulièrement dans le milieu syndical, est confronté aux réalités des défis majeurs qui l'attendent.

La floraison des centrales syndicales ne se fait pas de façon systématique au lendemain de la promulgation de la loi fondamentale. C'est avant tout un processus plus ou moins long qui nécessite un rappel historique avant d'en arriver au vif du sujet. La Confédération nationale

¹ Cf. Constitution de la République de Guinée adoptée le 23 décembre 1990 et révisée en 2001, p.4.

² Cf. Constitution de la République de Guinée adoptée le 23 décembre 1990 et révisée en 2001, p.3.

des Travailleurs de Guinée qui est la plus ancienne des centrales syndicales³ du pays profite de la liberté dont jouit pour tenter de sauver une injustice selon elle, restée longtemps en suspens.

En effet, certains travailleurs guinéens sont restés sans avancement de salaires ; il y en a qui n'ont pas reçu leur arrêté de titularisation professionnelle, et ce, sous le régime de Sékou Touré. Mais, la situation la plus préoccupante est le cas des fonctionnaires mis systématiquement à la retraite anticipé sans leurs avis et sans être pris en compte par les caisses de l'État. C'est l'exemple de la décompression de l'État où plusieurs fonctionnaires chassés de l'administration, principalement les plus âgés essaient de en reconvertir en acteurs syndicaux ; afin de pouvoir mettre leur expérience au service de la vie associative.(B.B Diallo, I. Camara,2005-2006, p.32.)

Lorsque le général Lansana Conté a pris le pouvoir en 1984, il a mis en place une vaste politique d'assainissement des services administratifs et d'autres secteurs d'activités, afin de rompre avec les méthodes de travail peu recommandées de son prédécesseur. Cette révolution de 1985-1989 saluée et encouragée par le FMI, visait techniquement à redynamiser la gestion économique et financière du pays qui était instable.

Dès lors :

« Les institutions internationales dépêchées auprès de la Guinée dressent un bilan catastrophique et proposent un plan d'urgence dénommé Plan Intérimaire de Redressement National (PIRN) avec cinq axes :

- une réforme monétaire et un assainissement financier ;
- la privatisation du secteur bancaire et des institutions de crédit ;
- la réduction des effectifs de la Fonction publique, la fermeture d'Entreprises publiques ;
- la promotion de l'initiative privée et la libération des prix. » (B. M. Baldé, A. B. Barry, M. Dopavogui, 2003, p.28).

C'est ainsi que le 22 décembre 1985, le général Lansana prononce un discours programme où les questions de démarrage des activités liées au redressement salarial ont été abordées. Ces activités étaient relatives à la réduction de la masse salariale, la compression d'un nombre important de fonctionnaires afin de stabiliser les conditions économique-financières du pays. Si tout ceci avait un caractère politique, ce n'était pas vraiment nécessaire de mettre au chômage des travailleurs qui étaient déjà appauvris depuis la première République et ne pas les rappeler un peu plus tard. Ce sont donc des questions épineuses que les syndicats ont pris en compte une fois que la deuxième République a pris effet.

Les réformes économiques et financières se sont déroulées en deux étapes. La première réforme qui part de 1985 à fin 1988 a consisté à opérer une dévaluation importante et la libération des prix et des réseaux de commercialisation. C'est donc une réforme qui s'est faite intensément au niveau des échanges commerciaux du secteur public. La seconde phase qui a démarré en 1989, avait pour objectif de rétablir les grands équilibres macro-économiques. Cette seconde phase a donc permis de parachever la réforme du secteur public, de revoir la gestion des finances publiques, de privatiser et restructurer les entreprises publiques (B. M. Baldé, A. B. Barry, M. Dopavogui, 2003, p. 28).

Si les reformes susmentionnées ont à la fois permis de rétablir à un certain niveau les équilibres macro-économiques, elles ont néanmoins occasionné beaucoup de dérives liées au coût socio-économiques.

³ Avant l'indépendance de la Guinée, l'USTG-UGTAN dont Sékou Touré était le principal Leader, faisait un Congrès en 1959 donne lieu à la CNTG signifiait Centrale Nationale des Travailleurs de Guinée ce qui est devenu à partir des années 1990 la Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée. Tandis que USTG qui était l'Union Sociale des Travailleurs de Guinée avant de devenir après 1990 l'Union Syndicale des Travailleurs de Guinée.

En effet, ces mesures ont eu pour conséquence la mise en chômage d'environ 50.000 Agents de la Fonction publique et la baisse du pouvoir d'achat de ceux qui ont eu la chance de ne pas être touchés par cette mesure. A l'exception des secteurs de l'Education et de la Santé, tous les autres secteurs de la Fonction publique de la Guinée ont été touchés par ces réformes dont les modalités étaient principalement la retraite anticipée pour les employés ayant totalisé 25 ans de service (B. M. Baldé, A. B. Barry, M. Dopavogui, 2003, p. 29).

Les syndicats dans le programme de réaménagement qui consistait à réfléchir sur le sort de ces travailleurs, ont pu découvrir qu'il y avait une urgence car la situation était extrêmement difficile. Ainsi, des fonctionnaires perdaient leur statut de fonctionnaires en plein temps pour se contenter d'un contrat de droit privé à durée déterminée ou indéterminée. Ce phénomène suscitait la pauvreté extrême car le nombre de salariés en baisse se répercutait sur l'économie dans les marchés et autres activités socio-économiques. Les salaires en baisse des travailleurs guinéens font que les hôpitaux et les milieux scolaires ne peuvent pas être fréquentés convenablement. La pauvreté constatée par les syndicats, engendre l'insécurité et le manque de logements, quand la population continue de s'accroître. (B. M. Baldé, A. B. Barry, M. Dopavogui, 2003, pp.29-30.)

Au mois de mai 1991, dans un climat de crise ethnique, de division et de pauvreté, mais surtout de déception par rapport aux espoirs fondés sur le régime en place, le syndicat des Travailleurs, la CNTG appelle à une grève générale illimitée.

« Une manifestation baptisée des déflatés, c'est-à-dire des quarante milles (40 milles) fonctionnaires licenciés depuis 1984 dans la mise en œuvre des plans d'ajustements structurels du Fonds Monétaire international. Cette manifestation va (*sic*) très rapidement tournée en affrontement avec le saccage de la maison du Secrétaire général de la présidence puis de la voiture du Ministre de l'Education nationale. A l'Université aussi c'est la violence.»⁴

La loi fondamentale de 1990 a donné le champ libre aux syndicats de travailleurs, d'élèves, d'étudiants, de professionnels, associations de femmes et autres citoyens lambda pour exprimer leur mécontentement. Cependant, il est important de souligner que déjà toutes ces protestations étaient pour la plupart du temps réprimées par les forces de l'ordre et de sécurité. En 1990-1991, le « vent » de liberté souffle et permet aux populations de presque toutes les couches sociales de se laisser aller dans les revendications. Le Président Lansana Conté est aussitôt la même année confronté par des séries de grèves et manifestations des femmes contre la vie chère.

En 1991, précisément dans le cours des mois avril-mai, la vie sociale est marquée par la grève menée par les Enseignants-Chercheurs, qui est un tournant décisif dans l'évolution du mouvement syndical.

« Le mémorandum transmis au chef de l'État en dit long sur les conditions de vie et de travail en Guinée, sur la corruption et la Gabegie qui y règnent et aussi sur la détermination des leaders de ce mouvement. Dans son introduction, le document décrit le contexte de prise du pouvoir par l'armée le 3 avril 1984, l'enthousiasme et l'espoir que cet événement a suscité, le soutien total du peuple au Comité Militaire de Redressement National (C.M.R.N.). » (B. M. Baldé, A. B. Barry, M. Dopavogui, 2003, p. 33.)

Le mémorandum remis au chef de l'État à l'époque est comme un « livre blanc » qu'il reçoit officiellement des mains des acteurs du système syndical qui lui posent les problèmes des déflatés ; des agents qui n'ont reçu des avancements et aussi des fonctionnaires qui

⁴ Alain FOKA, « Archives d'Afrique de Conté à Condé partie 03 (instauration du multipartisme), 00 : 08 :50-00 :10 :02, Radio France internationale (Rfi).

travaillent sans que le salaire ne soit proportionnel à leur salaire. Lansana Conté qui souhaite donner de l'espoir et une vie saine, prend en compte leur doléance afin que des solutions adéquates soient trouvées. Le document est conçu par l'entremise des syndicalistes, avec l'appui des travailleurs déflatés en situations difficiles et les autres travailleurs qui ont d'autres préoccupations.

En effet, le régime du CMRN avait pris un engagement qui allait induire la réalisation d'importantes et profondes réformes afin d'aboutir à un efficace redressement économique et social. Mais ces réformes ont difficilement été vécues par les travailleurs. Malgré tout leur patriotisme et leur abnégation, le moment était venu pour eux d'exprimer leur mécontentement à travers ce mémorandum. Ainsi, ils ont dans ce document officiel, dépeint la situation telle qu'elle se présentait à partir des points ci-après :

- le surendettement de la Guinée alors que la misère s'accroît dans les mêmes proportions à cause de la recrudescence des détournements des deniers publics et de la gabegie ;
- en dépit de la réduction massive des effectifs de la fonction publique subséquente aux réformes et malgré les promesses faites d'offrir aux travailleurs restants les meilleures conditions de vie et de travail, ceux-ci et leurs familles continuent à végéter, ne recevant de temps en temps que l'aumône que le gouvernement distribue sous forme de primes données de façon aléatoire ;
- le blocage des avancements des fonctionnaires alors que les militaires s'octroient à toutes les occasions des grades sans se soucier ni d'équivalence avec l'extérieur, ni des implications financières sur le budget national ;
- l'élargissement du fossé entre les dignitaires du régime dont le train de vie est ostentatoire et les fonctionnaires intègres qui tirent le diable par la queue. (B. M. Baldé, A. B. Barry, M. Dopavogui, 2003, p. 34.)

Cette situation, délicate, portait atteinte à la cohésion nationale sans laquelle il est impossible de parler de question relative à un quelconque développement. Ce qui plongerait encore le pays dans l'abîme social.

Les Enseignants, à partir de ce mémorandum, ont formulé plusieurs exigences relatives à la question de la revalorisation salariale conséquente et ont décidé de la création d'un syndicat libre des Enseignants et Chercheurs.

Cette expérience associative qui engage les Enseignants et Chercheurs à faire des revendications, est perçue par une majorité importante des travailleurs de la Guinée. Au-delà des couches socio-professionnelles, ils ont bénéficié de l'approbation des populations.

« C'est ainsi qu'à l'expiration du préavis de grève déposé le 20 avril, les Enseignants auxquels ont fini par se joindre les dirigeants de la CNTG, n'ayant obtenu au début du mouvement qu'une promesse d'augmentation de 8% de la part du Chef de l'État alors qu'ils en demandaient plus de 100, déclenchèrent une grève générale et illimitée sur l'étendue du territoire national, le 30 avril 1991. » (B. M. Baldé, A. B. Barry, M. Dopavogui, 2003, pp.34-35.)

Pendant une dizaine de jours, le mot d'ordre de grève a été suivi par les travailleurs. C'est en cela que les activités du pays ont connu un ralentissement à cette époque. Et pendant cette période de grève, le nouveau syndicat des Enseignants et chercheurs avait pour relais d'informations un magazine du nom de *info*.

Cet organe renouvelait les informations en temps précis mais dénonçait les traîtres de la lutte noble, fustigeait le manque de la moralisation de la vie publique et encourageait fermement les grévistes. A partir de cet organe, des messages étaient perceptibles ; à savoir :

« Premier à l'école, dernier dans la vie ? Ou encore quand Dieu vit notre travail, il vit que c'était bien ; il était content. Mais quand il regarda notre salaire, il tourna le visage et il pleura. » (B. M. Baldé, A. B. Barry, M. Dopavogui, 2003, p. 35.)

Malgré le côté pacifique de la grève des Enseignant et Chercheurs lancée début de l'année 1991, ils sont confrontés à des heurts le 06 mai de la même année. En effet, lors d'une deuxième marche organisée, les Elèves et Etudiants soutenaient une fois de plus les grévistes dans leurs actions de retour à la normalité des salaires.

« A cette occasion, les loubards préparés par les autorités de Kaloum, portèrent la provocation jusque dans l'enceinte du campus universitaire et aux domiciles des Enseignants qui logent dans les environs de l'université où ils se livrèrent à des scènes de pillages et de destructions. » (B. M. Baldé, A. B. Barry, M. Dopavogui, 2003, p. 35.)

Dès le 09 mai, le comité de grève qui était mis en place, a décidé de surseoir à toute activité de revendication et reprendre le chemin de l'école. Aussi, ceux qui ont accompagné les grévistes universitaires, c'est-à-dire tous les autres corps professionnels du pays, ont eux aussi tous suivis le mot d'ordre d'arrêt de grève pour reprendre les activités quotidiennes. Cette solidarité commune entre toutes les couches professionnelles du pays, a tiré un bénéfice majeur : l'augmentation des salaires des travailleurs de la fonction publique de 100%, précisément le 10 mai 1991.

Le période de grèves des enseignants et bien d'autres fonctionnaires est passée avec comme résultats l'obtention de 100% d'augmentation des salaires. Cette satisfaction a permis de mettre une fin à la grève. Elle permet de jeter les bases de consolidation du Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée (S.L.E.C.G) ; et par de là, une ère nouvelle pour le système syndical de la Guinée. Le pays a connu alors une floraison de syndicats sans toutefois déroger au principe de la démocratie syndicale⁵.

Cette condition de vie socio-politique permet au mouvement syndical de s'approprier les principes et réalités démocratiques, à commencer par accepter les divergences d'idées et la pluralité. Cela est marquée par des dislocations, la séparation, la création de nouvelles

⁵ De cette grève syndicale des Enseignants et Chercheurs de la Guinée accompagnés par tous les autres fonctionnaires de l'État, gain de causes a été obtenu. Les fonctionnaires ont vu leur salaire connaître une augmentation de 100%. Mais ce grand courage des Enseignants et Chercheurs et autres fonctionnaires du pays, a réorienté le paysage syndical en Guinée. En 1991, un congrès controversé et donc conflictuel au sein de la plus vieille centrale la CNTG, ouvrait une brèche, une fissuration dans la bonne entente des membres responsable de ladite centrale. Yamodou Touré, secrétaire à l'éducation, claquait la porte pour créer en 1992 l'Organisation Nationale des Syndicats Libres de Guinée (ONSLG) et devenait le Secrétaire Général. Une année plus tard, soit le 16 décembre 1993, naissait l'USTG suite aux malentendus et échec de la conciliation entre les dirigeants de la CNTG entreprise à l'époque par le Bureau International du Travail (BIT). Cela après une mission dépêchée expressément à Conakry d'une part, et à l'immiscions du gouvernement dans les affaires syndicales à travers le recrutement et le lancement de loubards contre les syndicalistes réunis en congrès au Palais du peuple à Conakry, d'autre part. A l'issue de ce Congrès, une dizaine de fédérations syndicales professionnelles sur les seize que comptait la CNTG ainsi que les représentants de six syndicats nationaux se désaffilièrent de la CNTG ayant perdu tout espoir de voir s'opérer les changements attendus par la classe ouvrière guinéenne. En effet, une accusation portée contre les dirigeants de la CNTG faisant état de ce que il y aurait eu un détournement de milliers de tonnes de ciment et autres matériaux de construction obtenus par le biais de la coopération soviétique et qui devait servir à la construction de la bourse de travail, de laxisme et d'inefficacité dans la défense des intérêts des travailleurs, de manque de transparence et de mauvaise gestion, d'entorse à la liberté syndicale, etc. Ce sont ces dissidents qui, en collaboration avec les membres du Bureau Exécutif National du SLECG et de l'Intersyndicale des Compagnies aériennes de Guinée (ISACAG), fondèrent l'USTG qui tenait son 1^{er} Congrès le 1^{er} mai 1995. Ces événements ont consacré en toute évidence, l'éclatement du mouvement syndical guinéen. Cf Bella Mamadou BALDE, Alpha Bano BARRY, Maurice DOPAVOGUI, *Le mouvement syndical et la participation démocratique des travailleurs en Guinée*, Conakry, Éditions Ganndal, 2003, p.36.

structures syndicales mais surtout par le choix libre de chacun d'aller militer dans le syndicat qui lui semble favorable. Cette liberté et nouvelle vie libéral ont contribué à la découverte d'une multitude de syndicats en Guinée à partir de 1991.

D'une manière intelligente, les syndicats en position de faiblesse ou de force voulant coûte que coûte découvrir d'autres horizons syndicaux, se sont appuyés sur un code du travail adopté puis promulgué juste après 1990.

Dans cette perspective, l'article 18 de ladite constitution susmentionnée renforce les dispositions du code du travail en Guinée. Il stipule que :

« Le droit au travail est reconnu à tous. L'État crée les conditions nécessaires à l'exercice de ce droit. Nul ne peut être lésé dans son travail en raison de son sexe, de sa race, de son ethnie ou ses opinions. Chacun a le droit d'adhérer au syndicat de son choix, et de défendre ses droits par l'action syndicale. Chaque travailleur a le droit de participer par l'intermédiaire de ses délégués à la détermination des conditions de travail. Le droit de grève est reconnu. Il s'exerce dans le cadre des lois qui le régissent. Il ne peut en aucun cas porter atteinte à la liberté du travail. La loi fixe les conditions d'assistance et de protection auxquelles ont droit tes travailleurs.»⁶

Les grèves engagées par les syndicats dès le lendemain de l'adoption de la loi fondamentale, ont aussi suscité une autre vision de la marche et lutte syndicale. En effet, les syndicats ont profité de ses grèves et de quelques problèmes en interne basés sur des questions de leadership et de visions par moment contraire, pour pouvoir instaurer une démocratie à leur manière. Ceux qui voudraient créer leur syndicat s'ils en avaient les moyens et les hommes qu'il fallait, allaient créer leur syndicat après des Assemblées générales ou Congrès. Ils étaient libres puisque les textes des articles 10⁷ et 18⁸ de la loi Fondamentale de 90 les en autorisait.

L'ancienne centrale nationale des travailleurs guinéens rebaptisée Confédération Nationale des Travailleurs Guinéens avait eu le monopole de la lutte syndicale pendant des décennies sous le Président Ahmed Sékou Touré y compris tous les avantages. Et même si à cela il fallait prendre en compte quelques dysfonctionnement dans les gestions financières et autres difficultés liées aux fonctionnaires, certains ont jugé d'opter pour « le multi syndical » afin que le processus démocratique et ses aspects s'incrustent dans tous les activités socio-professionnelles. Les uns dans les crises internes reprochaient à la CNTG d'être inféodée au régime de Sékou Touré. Aussi, la CNTG est un syndicat perçu par les travailleurs comme un syndicat appartenant au pouvoir puisqu'ayant des affiliations avec le pouvoir de Lansana Conté. Toutes ces raisons ont entraîné une méfiance vis-à-vis du syndicat par les travailleurs. Certaines personnes décident donc de créer des mouvements syndicaux libres, qui pourraient défendre leurs intérêts. Comme résultats ce sont des éclatements qui favorisent la création de nouvelles structures syndicales. C'est l'exemple de Yamoudou Touré, Secrétaire à l'éducation de la CNTG, qui à la suite du congrès conflictuel et controversé de ladite centrale en 1991, décide de claquer la porte et crée en 1992 l'Organisation Nationale des Syndicats Libres de

⁶ Cf. Constitution de la République de Guinée adoptée le 23 décembre 1990 et révisée en 2001, pp.5-6.

⁷ Article 10 : « Tous les citoyens ont le droit de manifestation et de cortège. Tous les citoyens ont le droit de former des associations et des sociétés pour exercer collectivement leurs activités politiques, économiques, sociales ou culturelles. », Constitution de la République de Guinée adoptée le 23 décembre 1990 et révisée en 2001, p.4

⁸ Article 18 : « Le droit au travail est reconnu à tous. L'État crée les conditions nécessaires à l'exercice de ce droit. Nul ne peut être lésé dans son travail en raison de son sexe, de sa race, de son ethnie ou ses opinions. Chacun a le droit d'adhérer au syndicat de son choix, et de défendre ses droits par l'action syndicale. Chaque travailleur a le droit de participer par l'intermédiaire de ses délégués à la détermination des conditions de travail. Le droit de grève est reconnu. Il s'exerce dans le cadre des lois qui le régissent. Il ne peut en aucun cas porter atteinte à la liberté du travail. La loi fixe les conditions d'assistance et de protection auxquelles ont droit tes travailleurs. », Constitution de la République de Guinée adoptée le 23 décembre 1990 et révisée en 2001, pp.5-6.

Guinée (ONSLG) dont il devient le Secrétaire Général. Cette situation sert de prétexte à des Fédérations syndicales professionnelles que compte la CNTG ainsi des dirigeants de syndicats nationaux pour se désengager de la centrale.

Le Congrès manqué au niveau de la CNTG à cause de certaines irrégularités et la non sincérité, ont fait que bon nombre de syndicalistes qui étaient dans plusieurs fédérations ont donc démissionnés de cette fédération pour venir faire renaître l'Union Syndicale des Travailleurs de Guinée. De ce fait, l'USTG, a été créée le 16 décembre 1993. Et ayant comme Secrétaire général, Docteur Fofana Ibrahim, qui a axé sa lutte sur les libertés syndicales sous Lansana Conte⁹.

La démocratie est l'objectif à atteindre. Alors ce qui fait que l'idée d'appartenir à la centrale syndicale de son choix, est un engagement personnel. Dès cet instant, l'on a pu remarquer à l'évidence que le mouvement syndical guinéen venait de connaître un éclatement. De nouvelles centrales et leurs leaders venaient de faire leur apparition. Une apparition suscitée par des incompréhensions, mésententes peut être qui ont eu des conséquences comme adversité, méfiance, suspicion. Mais, l'ère étant propice pour une pluralité de façon générale dans tous les secteurs d'activité, les syndicats étaient eux aussi en pleine phase de processus démocratique dont les prémices avaient été lancées par le général Lansana.

2. DE LA COHABITATION A DES RAPPORTS CONFLICTUELS (1993-2002)

Cette partie aborde les questions relatives aux rapports qui existaient entre les différentes centrales syndicales et le pouvoir de Lansana Conté ; et les rapports conflictuels que celles-ci ont entretenus avec le pouvoir en place

2.1. Les rapports existants entre les centrales syndicales et le président Lansana Conté (1993-2001)

Il y a eu un temps pour l'adversité syndicale et un autre temps de rapprochement afin de fédérer les efforts de la lutte syndicale. En effet, depuis 1993, le SLECG proche de l'USTG et la Fédération Syndicale Professionnelle de l'Education (FSPE), affiliée à la CNTG ont décidé de s'accorder afin d'améliorer les conditions de vie et de travail de leurs membres. Le choix ne pouvait être que la voie de la fédération des énergies face à un pouvoir militaire auquel, il fallait prendre ses gardes. Alors, cette décision importante a suscité une déclaration commune et signée par les Secréaires généraux des deux Organisations syndicales le 14 avril 1993.

Dans le cadre de renforcement d'une vision commune des syndicats, ce sont donc deux centrales qui naissent, à savoir le Syndicat Force Ouvrière de Guinée (SIFOG) en 1995 et l'Union démocratique des Travailleurs de Guinée (UDTG) en 1999.

Une situation donc de solidarité au regard de ce qui précède, naît entre syndicats et le régime militaire en place. La situation était stable, la Guinée commençait à plaire. Le pape a dû lui-même se déplacer pour venir encourager et saluer les autorités guinéennes pour l'État de droit et la démocratie qui faisaient que les libertés fondamentales de l'homme qui se précisaient. (A. G. Iffono, 2013, p.165.)

Les syndicats en Guinée à cette époque n'étaient pas trop actifs pour se mêler directement de la vie politique. Ce qui faisait que leurs rapports avec le président étaient plus ou moins au beau fixe. Ils manifestaient que lorsque leur corporation avait des points de revendication. A partir de 1993, la vie en Guinée était fortement marquée par des événements purement politiques alors que le syndicalisme est avant tout apolitique. Par exemple, les élections

⁹ Entretien réalisé avec Monsieur Maurice Dopavogui à Conakry en 2019 à son Bureau au Conseil économique et social à Kaloum.

présidentielles multipartites se sont tenues le 19 décembre 1993 où le général Conté est élu malgré quelques contestations de certains partis politiques et leurs militants. Et le 11 juin 1995, les députés au nombre de 114 ont été élus installant ainsi l'institution qu'est l'Assemblée nationale.¹⁰

Néanmoins, la situation de pauvreté et de non développement préoccupait aussi bien les populations et aussi les syndicats qui ont une mission d'assurer et de veiller sur le cadre de vie de leurs membres. Les syndicats espéraient l'amélioration des conditions de vie délétère, vu que les institutions s'installaient progressivement. Le Conseil économique et social est installé en 1997. C'était l'institution dont les syndicats se plaçaient sous tutelle¹¹.

Les six centrales que sont la CNTG, l'USTG, l'ONSLG, l'UGTG, le SIFOG, et l'UDTG ont soumis un « livre blanc » au chef de l'Exécutif à l'occasion de la fête du travail le 1^{er} 2001. C'était à deux ans de la fin du mandat du président. C'était pour eux qui n'avaient pas de mauvais rapports avec le président, une occasion pour faire des doléances. Des rapports jusque-là cordiaux et de promesses à l'endroit des syndicats sur leurs conditions de vie et de travail. Alors sans savoir exactement ce qui se tramait, pour eux il fallait insister sur les conditions difficiles de vie, de travail afin d'avoir le suivi gouvernement d'encadrement et d'accompagnement avant les élections prochaines. Comptant sur la bonne foi du président afin qu'il sorte les travailleurs de leur précarité, celui était plutôt préoccupé par ses ambitions politiques. Ce qui ouvrait une voie au refroidissement de leurs rapports.

1.1. Les rapports conflictuels entre les syndicats et le président Lansana Conté (2001-2002)

Les syndicats qui entretenaient de bons rapports d'avec le président Conté, ont fini par se séparer peu à peu de lui pour promesses non tenues mais aussi pour n'avoir pas respecté certains textes de la loi fondamentale de 1990.

En effet, le président Lansana Conté s'est fait élire en 1993 et en 1998. Conformément aux textes de la constitution, le Président de la République a droit à un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois, et ce depuis 1990¹².

Ce qui revient à dire qu'après 1998 celui-ci ne peut briguer un autre mandat. Mais à la grande surprise de ses citoyens, il parvient en 2001 à procéder à la révision de la constitution qui est adoptée à partir d'un référendum et promulguée en 2002. Ainsi donc, la loi fondamentale révisée permettait au président de se présenter pour un troisième mandat et ce mandat présidentiel passait désormais de cinq à sept ans.

C'est acte de non-respect de la constitution a opposé les syndicats et le président. Ils se sont invités dans le débat politique afin de suivre de près tout ce qui peut suivre. Ce conflit entre les syndicats et le président se matérialise par la méfiance. Et pour cela, il faut être un opposant aux actions du chef de l'État qui vont à l'encontre de la souveraineté du peuple.

Le chef de l'État est malade et affaibli ; son entourage dont ses épouses et autres collaborateurs détiennent l'économie du pays ; la corruption est galopante. Sa famille s'est immiscée dans la gestion des affaires courantes de l'État, ce qui était contre les attributs du

¹⁰ Le discours du Professeur Aliou Baniré Diallo, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la Culture. Discours prononcé en 1996 à l'occasion de la cérémonie de remise du diplôme de « Docteur Honoris Cosa » au général Lansana Conté par la Central state University de l'Ohio cf. « Guinée-Lansana Conté – Honorary Degree – 1996 – Part 1 », 184 Méga octets, 00:18:34-00:20:13, <https://www.youtube.com/>, téléchargé le 09 avril 2018.

¹¹ Le Secrétariat Général du Conseil économiques et social de la République de Guinée, Rapport général du Conseil économique et social, période 2003-2013, Conakry, décembre 2013, p.8.

¹² Article 24 (Révisée par le décret D/2002/48/PRG/SGG du 15 mai 2002, promulguant la Loi constitutionnelle adoptée par référendum du 11 novembre 2001, JO du 10 mai 2002 : « Le président de la République est élu au suffrage universel direct. La durée de son mandat est de sept ans, renouvelable. », Constitution de Guinée, p.7

chef de l'État. C'est le cas de Keira, beau-frère au président dont la méthode de travail avec les syndicats n'était pas régalienne et correcte. Lorsque pour sa mauvaise conduite professionnelle, Il est débarqué, les heures qui suivent, il est rétabli par la sœur de son épouse qui n'était que l'une des épouses de Conté. Ce favoritisme était perçu comme une insulte à l'endroit des Guinéens¹³. A partir du moment où les syndicats et le président de la République ne regardent plus dans la même direction, ceux-ci ont décidé de le combattre par les moyens légaux et démocratiques.

3. LA PORTEE DES RAPPORTS CONFLICTUELS (2002-2008)

Cette partie consiste d'abord à présenter la part des interventions des pays et/ou institutions partenaires au développement de la Guinée ; et enfin, les tournures qu'ont pris ces rapports jusqu'à la mort de Lansana Conté.

3.1. L'intervention extérieure dans la crise qui oppose le président aux syndicats (2002-2006)

Les conditions de vie du peuple guinéen devenaient exécrables du fait de la gabegie financière qui frappait le pays. La mauvaise gouvernance du pays attire l'attention des institutions partenaires, qui d'ailleurs prennent position du côté des syndicats afin d'interpeller le régime.

« En 2002, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la Banque africaine de développement constatant la mauvaise gestion tant économique que politique du pays, suspendent leur assistance. L'Union européenne préoccupée par le non-respect des droits humains, suspend à son tour son assistance autre qu'humanitaire. » (T. Jeunejean, 2011, p.18.)

En 2003, le président se fait réélire pour sept ans sans se soucier de la paupérisation dans laquelle il met le peuple ; et il n'est préoccupé par les griefs que les syndicats ont contre lui. Le processus d'une grève commence.

Hadja Rabiadou Secrétaire générale de la CNTG, effectue en 2003 des tournées un peu partout dans les préfectures du pays pour s'imprégner des conditions de vie et de travail de ses concitoyens mais surtout recenser les besoins de ceux-ci. Au regard de tout ceci Hadja Rabiadou Sérah Diallo sans détours s'est prononcée sur la question.

« La Guinée traverse une crise terrible et pourtant, c'est un pays riche. Son sous-sol regorge des ressources minières (bauxite, diamant, or, fer, uranium). Et ce pays riche est l'un des pays les plus pauvres du monde. Le peuple a faim, il n'a rien à manger même si la Guinée produit du riz de qualité. Mais tout part à l'exportation, je n'ai jamais mangé de ce riz-là ! Les gens n'ont pas accès aux soins de santé. Si vous entrez dans un hôpital à Conakry, vous en sortez plus malade parce qu'il n'y a ni eau ni médicaments. » (T. Jeunejean, 2011, p. 22)

En 2004, la turbulence commençait ; il y avait des remous sociaux ; le peuple était fatigué. On avait reçu un préavis de grève lancé par les syndicats. Kéira qui était le ministre de la fonction publique a voulu régler par le licenciement. Je lui ai dit « non, ce n'est pas comme ça, il faut qu'on négocie ! »¹⁴

Les religieux n'ont pas réussi à faire la médiation, et à convaincre donc les grévistes à renoncer. Dans la foulée cette question a pris des allures internationales au point où, le Bureau

¹³ Entretien réalisé avec Monsieur Fodé Bangoura à Conakry en 2019 à son domicile à Lambagny dans la commune de Ratoma.

¹⁴ Entretien réalisé avec Cellou Dalein Diallo en sa résidence à la « Minière » à Dixinn (Conakry) le 24 mai 2019.

international (BIT) se dresse contre la gestion de cette crise. Pareil pour la Confédération syndicale internationale (CSI) qui s'insurge de la violence faite aux grévistes.

C'est pour cette raison que le Directeur général du BIT, Juan Somavia, a adressé une lettre au président Conté dans laquelle il exprime tout son mécontentement face à la situation qui n'était pas responsable et qui violait les droits de l'Homme. Le système des relations internationales étant fait d'influences et de solidarité entre des organisations importantes, la CIS décide de demander au FMI et à la Banque mondiale de sanctionner le régime en place si celui ne trouvait pas des solutions adéquates.

Guy Ryder, Secrétaire général de la CSI contacte encore le Commissaire à l'aide humanitaire de l'Union Européenne (UE) et l'appelle à envisager, cas de non-accord, une suspension de l'aide à la Guinée, un gel des avoirs personnels dans l'UE ainsi qu'une interdiction de visa pour le président Conté et ses proches (T. Jeunejean, 2011, pp. 36-37)

La Guinée tout comme les autres pays, a droit à l'alimentation saine. Mais le régime en place ne favorise pas les Guinéens en ce sens et c'est d'ailleurs l'une des causes pour lesquelles les syndicats sont en disgrâce avec le pouvoir. Les bailleurs de fonds sont scandalisés de voir que les mesures d'assurer deux ou trois repas par jour à son peuple, sont impossibles alors que le pays bénéficie de dons, de financements.

« Le prix du riz est passé de 25000francs guinéen (FG) le sac de 50kilogrammes en mai 2003 à 50000 FG en mai 2004. En novembre 2004, il atteint 100000 FG. On estime qu'il faut trois sacs pour nourrir une famille et le salaire moyen dans la fonction publique est de 150000 FG » (T. Jeunejean, 2011, p.23).

Cette situation socio-économique rejoignait l'idée de ce que la Guinée avait été classée en 2005 160^e sur 177 pays à l'indice de développement humain (IDH). Ce qui montrait bien la précarité dans laquelle le pays était. Le chef de l'État malgré l'interpellation des syndicats et des pays ou institutions partenaires, ne crée pas le cadre de discussion. Il œuvre pour la répression de toutes grèves envisagées. Car dans son entendement, les syndicats l'empêchent de diriger le pays.

Rabiatou qui déclarait en 2005 que « la situation semble désespérée, mais on ne baisse pas les bras, le torchon brule » (T. Jeunejean, 2011, 23.), a avec sa structure syndicale le 23 mai de la même année lancé un préavis de grève pour le 13 juin. Ce préavis vient à la suite d'un mémorandum déposé auprès du gouvernement qui ne demandait que la revalorisation des salaires et en un mot l'amélioration des conditions de vie et de travail du Guinéen.

Celles-ci devraient connaître une amélioration au niveau des prix élevés des denrées alimentaires de première nécessité ; et penser bien naturellement à revoir les prix des transports urbain et interurbain qui appauvrissent aussi les populations, la multiplication des salaires des travailleurs actifs et des pensions des retraités pour mieux se prendre en charge , l'instauration d'un salaire conséquent interprofessionnel garanti en Guinée et encore la mise en place d'une politique nationale de sécurité et de santé au travail en faveur des travailleurs de la fonction publique.

La grève générale qui s'étendait sur deux jours a été respectée sur toute l'étendue du territoire guinéen. L'objectif est de montrer aux yeux des autres pays ou institutions partenaires qui sont réticents, les difficiles réalités de vie et de travail du pays, pour qu'ils puissent intervenir d'avantage. Un pas est fait ; le monde extérieur a les yeux rivés sur la Guinée. Il pose des actes de sanctions contre la mauvaise gouvernance du pays. Les syndicats intensifient leur opposition vis-à-vis du président. Cela tend vers une radicalisation, vu que ce dernier n'ouvre pas la voie de la négociation ou de la discussion, mais en 2006 lui-même fait sortir son ami de prison sans procédure judiciaire. Ce qui a choqué le monde et en particulier la Guinée. Alors pour ce faire, la CNTG de Hadja Rabiatou Serah Diallo porte sa réflexion sur

une alliance de centrale syndicale, une forme d'union syndicale. Cela dans le seul but de porter hautement la voix et se faire mieux entendre.

3.2. La Chute du régime à la suite de cette crise avec la mort du président Lansana Conté (2006-2008)

Le contexte de la pauvreté grandissante, la corruption, les détournements de deniers publics, les frustrations, les exclusions, les malversations au sommet de l'État était préoccupantes pour le peuple mais aussi pour les syndicats. Le chef de l'État minimisait leur détermination.

Dans cet élan, l'inter-centrale CNTG – USTG porte à la connaissance des autorités gouvernementales et du Conseil national du patronat, leur préavis de grève de cinq jours soit du 27 février au 3 mars qui pouvait être reconduite. Invitant les secteurs privés, publics, mixtes, même informel à observer des arrêts de travail. Les mendiants des mosquées ont eux-mêmes de vive voix réitéré leur encouragement à Hadja Rabiadou en ces termes : « nous savons que vous souffrez et c'est vous qui nous donnez. Si vous n'avez pas, nous n'avons pas. Pendant trois jours, nous n'allons pas mendier » (T. Jeunejean, 2011, p.26.).

A l'issue de cette grève, les syndicats ont obtenu gain de causes. En effet, le 3 mars un protocole d'accord a été signé. Juste après, un comité de suivi et d'évaluation de ce protocole a été mis en place. Au sein de ce comité, il y avait les représentants des syndicats, du patronat, des autres organisations de la société civile, de l'administration générale, du gouvernement et des institutions de la république telles que le Conseil économique et social, la Cour suprême et l'Assemblée nationale.

De la revendication salariale, des conditions de vie chère et de travail, la lutte syndicale prenait des proportions assez importantes où toutes les couches sociales se rangent de leur côté. Les syndicats ouvraient à ce que la situation ou au pire des cas que le changement à la tête du pays s'opère.

C'est ce que l'Evêque anglican Albert Gomez a déclaré en ces termes :

« Bien que faisant partie de la société civile, les syndicats ont décidé de sortir du champ de la revendication purement syndicale, c'est-à-dire de la revendication économique concernant les conditions de vie des travailleurs, pour parler au nom de la population entière. On ressentait le vide de l'État. Les partis politiques n'étaient pas présents, ils avaient été marginalisés et n'avaient pas la capacité de réagir. Les choses pouvaient changer, mais pas d'elles-mêmes. Il fallait jouer à la matrone pour aider à l'accouchement. La place était libre. Les syndicats l'ont occupée. » (T. Jeunejean, 2011, p.27).

Cette occupation de terrain par les syndicats a d'énormes conséquences sur leur vie et liberté d'expression. Ils sont pourchassés ; ils sont menacés de morts. En un mot, le pouvoir à travers les forces de sécurité et de défense, oppresse les syndicats et tous les résistants sont victimes de répressions sanglantes. Mais, cela est motif de détermination pour eux.

En 2006-2007, la situation telle qu'il l'a qualifiait de grave et d'inadmissible, le professeur Djibril Tamsir Niane a décidé de se ranger du côté des syndicalistes pour la lutte. Pour sa riche expérience, il était le porte-parole lorsqu'ils sont allés voir la première dame Henriette Conté afin que celle demande à son marie de se trouver un premier ministre qui pour se faire aider¹⁵.

¹⁵ Professeur NIANE TAMSIR Djibril Tamsir Nia, Historien-Ecrivain. Entretien réalisé le Conakry, le lundi 27 mai 2019 à Conakry plus précisément à la bibliothèque du Professeur au quartier la « Minière » situé dans la commune de Dixinn.

A cet effet, l'inter central syndical CNTG et USTG, qui s'est élargie à d'autres syndicats tels que l'ONSLG et l'UDTG, produit à Conakry le 2 janvier 2007 une déclaration compte-tenu de la situation. Le président Conté n'a pas la capacité lui et son gouvernement à arrêter la dépréciation du franc guinéen qui aggrave l'inflation et la chute du pouvoir d'achat. L'inter central a dénoncé la non-exécution des accords passés entre elle, le gouvernement et le patronat le 3 mars et le 16 juin 2006. Par conséquent, elle a lancé un mot d'ordre de grève générale et illimitée sur toute l'étendue du territoire national, à compter du mercredi 10 janvier 2007 jusqu'à ce que solutions adéquates s'en suivent. (M. B. Said, 2008, p. 121).

A cet effet, les syndicats décident d'inviter les citoyens de tout ordre social à entreprendre des actions pour réaliser une désobéissance civile jusqu'à ce que l'ordre républicain se rétablisse (A. Delamour, 2007, p.25). Les Guinéens respectent le mot d'ordre de grève générale et illimitée. A Hadja Rabiou Serah Diallo de la CNTG et Ibrahima Fofana de l'USTG, se sont associés par élargissement et renforcement de la lutte syndicale et populaire, les Secrétaires généraux Yamodou Touré de l'ONSLG et Abdoulaye Baldé pour l'UDTG. A ceux-ci, il faut ajouter les Organisations de la société civile et des Droits de l'Homme, qui louent le courage des syndicats et les assistent comme elles peuvent. Le peuple comprend que la grève est de près une question des travailleurs mais aussi la sienne. C'est pourquoi tous à l'unanimité demandent le changement.

Ils considèrent également que le gouvernement est incapable d'arrêter la dépréciation continue du franc guinéen, ce qui aggrave l'inflation et la chute drastique du pouvoir d'achat des populations et des travailleurs (D. Bangoura et M. T. Bangoura, 2010, p.199).

Le 9 février 2007 le président Lansana n'a pas résolu le problème de crise mais l'a simplement déplacé. Il a en effet, procédé à la nomination contre toute attente d'Eugène Camara l'un des acteurs du gouvernement responsable de cette crise comme premier ministre. Ainsi, le 12 février la grève reprend et causant des morts, des blessés et des arrestations.

« Trente préfectures sur trente-trois ont répondu à l'appel pour le changement. » (Centre d'Études des Mondes Africains (CEMAF), Collectif pour une Transition Démocratique en Guinée (COTRADEG), Observatoire Politique et Stratégie de l'Afrique (OPSA), 2007, p.61).

La situation s'accroît lorsque le Chef de l'État exacerbé par la crise que créait la grève, ou tentant de s'imposer en tant que militaire donc autoritaire, a instauré l'état de siège dans le pays, rien que pour réprimer les grévistes. Ainsi cet état de siège enlève aux syndicats et au peuple le droit commun et universel de s'exprimer librement. Il les empêche de se retrouver en toute liberté pour des concertations.

La CEDEAO, l'OIT interviennent en interpellant les autorités du pays afin de prendre des solutions plus adéquates pour échanger calmement. Après l'état de siège a pu être levé.

Le 27 février 2007, Eugène Camara qui ne faisait pas l'unanimité a été remercié. Le choix des organisations de la société civile dont fait partie les syndicats se portait sur la personne de Lansana Kouyaté pour assurer le poste de premier ministre de consensus.

Le Premier ministre Lansana Kouyaté est confronté à des restrictions expressément faites par Lansana, de sorte à ne pas avoir les « mains libres » pour travailler. Ses pouvoirs et champs d'actions sont limités. Le président malade, ses proches font leur possible afin que Kouyaté ne puisse pas réussir à sa mission, souhaitée par la population. En 2008, la CSI en accord avec la CEDEAO exige des concertations syndicats-gouvernement qui prennent en compte les confessions religieuses. Mais c'est soldé par un échec.

En mai 2008, le premier ministre Kouyaté est limogé et est remplacé par Ahmed Tidiane Souaré, un proche du camp présidentiel. Il n'a pas les « mains libres » pour travailler. C'est dans cette atmosphère d'instabilité socio-politique que le Chef l'État décède des suites d'un diabète aigu le 22 décembre 2008 au camp Almamy Samory Touré de Conakry.

CONCLUSION

Cette étude a porté sur les syndicats guinéens et le régime du président Lansana Conté de 1990 à 2010. Il y a eu trois grands axes étudiés, au cours desquels les relations existants entre les syndicats et le président Lansana conté ont été analysées. Il ressort que les deux acteurs de la vie socio-politique ont d'abord entretenu des rapports libres et d'ouverture démocratique avant de se dégrader progressivement. Si le président Lansana Conté a créé le cadre de l'ouverture démocratique pour les syndicats ainsi que pour l'ensemble des Guinéens, il n'a pas su préserver la confiance que ceux-ci avaient placée en lui. Il n'a pas privilégié le dialogue et sa mégalomanie l'a éloigné de certains principes démocratiques. Sa mauvaise gouvernance, les dérives de ses collaborateurs et l'immixtion de sa famille dans les affaires de l'État avaient fini par exacerber les syndicats. Ils n'ont pas eu d'autre choix que de procéder par des grèves pour réclamer le changement.

La Guinée tout comme le reste de l'Afrique doivent pour la stabilité de leurs États, respecter la constitution et surtout se pencher sur les préoccupations de leur peuple, qui reste souverain.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I- Sources orales

Noms et prénoms	Statut de l'informateur	Age	Thématiques abordées	Dates et lieux de l'entretien	Durée de l'entretien
BANGOURA Fodé	Ancien ministre d'État chargé des Affaires présidentielles sous Lansana Conté. Actuellement Président du Parti de l'Unité et du Progrès	X	La vision de Lansana Conté et ses années de collaborations	Le Mercredi 22 mai 2019. en sa Résidence sise au quartier Lambangny à Ratoma (Conakry)	1h45 minutes 14 secondes
DIALLO Dalein Cellou	Ancien Premier ministre de Guinée ; Président du parti politique Union des Forces Démocratique de Guinée(UFDG)	68 ans	Sa collaboration avec Lansana Conté	le 24 mai 2019 en sa résidence à la « Minière » à Dixinn (Conakry)	41 minutes 53 secondes
DIALLO Hadja Rabiou Sérah	Syndicaliste, Agent de Justice, Ancienne Secrétaire général de de la CNTG. Président du Conseil National de Transition sous le Général Sékouba Konaté. Actuellement Présidente d'honneur de la CNTG et Présidente du conseil économique et social	71 ans	La participation de la CNTG dans le processus démocratique en Guinée	le lundi 06 mai 2019 à son Bureau à Kaloum (Conakry)	1h25 minutes
DOPAVOGUI Maurice	Membre fondateur de l'USTG. Il est	X	La participation	le jeudi 02 mai 2019 à son bureau	1h15minutes 58 secondes

	Conseiller économique et social chargé des affaires sociales, culturelle		de l'USTG dans le processus démocratique en Guinée	à Kaloum (Conakry)	
GUILAO Joséphine Lenaud	ancienne syndicaliste, membre du CTRN, membre de la commission de rédaction de la loi Fondamentale de 1990; vice-présidente du premier conseil économique et social, Ancienne ministre sous Lansana Conté, ancienne Présidente par intérim du conseil économique et social. Actuelle Point focal de la coopération au conseil économique et social	83 ans	Le processus de la rédaction de la Constitution de 1990	Le lundi 29 avril 2019 à son bureau Kaloum (Conakry)	30 minutes
NIANE TAMSIR Djibril	Historien-Ecrivain	88 ans	Sa Contribution au processus démocratique	le lundi 27 mai 2019 à sa bibliothèque (Conakry)	40 minutes

II- Sources imprimées

- ✓ Comité intersyndical d'éducation ouvrière de Guinée (CISEOG), manuel d'éducation ouvrière : cercle d'études, Conakry, Projet panafricain d'éducation syndicale, 2013, 52 p.
- ✓ Constitution de la République de Guinée adoptée le 23 décembre 1990 et révisée en 2001
- ✓ Le Secrétariat Général du Conseil économiques et social de la République de Guinée, Rapport général du Conseil économique et social, période 2003-2013, Conakry, décembre 2013, 170 p.

III- Source audiovisuelle

- ✓ FOKA (Alain), « Archives d'Afrique de Conté à Condé, partie 03 (instauration du multipartisme) », 27,9 Méga octets, 00 :19 :28, <https://www.youtube.com/>, téléchargé le 22 mars 2018.
- ✓ Le discours du Professeur Aliou Baniré Diallo, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la Culture. Discours prononcé en 1996 à l'occasion de la cérémonie de remise du diplôme de « Docteur Honoris Cosa » au général Lansana Conté par la Central state University de l'Ohio cf. « Guinée-Lansana Conté – Honorary Degree – 1996 – Part 1 », 184 Méga octets, 00:18:34-00:20:13, <https://www.youtube.com/>, téléchargé le 09 avril 2018.

BIBLIOGRAPHIE

- ✓ BALDE (B. M.), BARRY (A. B.), DOPAVOGUI (M.), 2003, *Le mouvement syndical et la participation démocratique des travailleurs en Guinée*, Conakry, Éditions Ganndal, 104 p.
- ✓ BALDE (M. B.), DOPAVOGUI (M.), 2003, *La Guinée à l'épreuve de la démocratie et de la participation des travailleurs*, Conakry, Éditions Ganndal, 45 p.
- ✓ BANGOURA (D), BANGOURA (M. T.), 2010 *Gouvernance, et réforme du secteur de la sécurité en Guinée : défis démocratique et de refondation*, Paris, l'Harmattan, 351 p.
- ✓ CAMARA (I.), DIALLO (B. B.), *Le rôle de la société civile dans le processus de démocratisation en Guinée*, Mémoire de Maîtrise, Conakry, Université général Lansana Conté de Sonfonia, Département d'Histoire, 2005-2006 80 p.
- ✓ Centre d'Études des Mondes Africains (CEMAF), Collectif pour une Transition Démocratique en Guinée (COTRADEG), Observatoire Politique et Stratégie de l'Afrique (OPSA), *Enjeux et défis démocratiques en Guinée (Février 2007- décembre 2010)*, BANGOURA Dominique, BANGOURA Mohamed Tétémedi, DIOP Moustapha (dir.), 2007, Paris, l'Harmattan, 252 p.
- ✓ DELAMOU (Alexandre), *Les 32 jours de grève générale en Guinée*, Paris, l'Harmattan, 2007, 161 p.
- ✓ IFFONO (A. G), *La Guinée : de Ahmed Sékou Touré à Alpha Condé ou le chemin de Croix de la démocratie*, Paris, l'Harmattan, 2013, 281p.
- ✓ JEUNEJEAN (T.), 2011, *Guinée : avec les syndicats, pour la démocratie*, Bruxelles, Éditions Couleur livres, 84 p.
- ✓ SAID (B. M.), 2008, *La Guinée en marche: mémoires inédits d'un changement*, Paris, l'Harmattan, volume 1 : le départ tant attendu, 335p.